

# LE PÈLERINAGE (HAJJ) (PARTIE 1 SUR 3)

## Évaluation:

**Description:** Un guide facile à suivre décrivant l'essentiel de ce que chaque nouveau musulman doit savoir sur le Hajj, le grand pèlerinage à la Mecque.

**Catégorie:** [Cours](#) › [Les actes d'adoration](#) › [Le Hajj](#)

**Par:** Abdurrahman Murad (© 2013 NewMuslims.com)

**Publié le:** 31 May 2019

**Dernière modification le:** 22 May 2016

## Objectifs:

- En apprendre davantage sur l'importance du *Hajj*.
- Apprendre les conditions de base du *Hajj* avec leurs preuves.

## Termes arabes

- Hajj* – Un pèlerinage à la Mecque où le pèlerin effectue un ensemble de rituels. Le *Hajj* est l'un des cinq piliers de l'islam, que chaque adulte musulman doit entreprendre au moins une fois dans sa vie s'il en a les moyens et est physiquement capable.
- Jihad* – une lutte, des efforts à faire dans un certain domaine et il peut aussi faire référence à une guerre légitime.
- Kabah* – La structure en forme de cube située dans la ville de La Mecque. Elle sert de point focal vers laquelle tous les musulmans font face lorsqu'ils prient.
- Mahram* – une personne, homme ou femme, liée à un individu particulier par le sang, mariage ou allaitement. Celui qu'il ou elle n'est pas autorisé à épouser, comme le père, le neveu, l'oncle, etc.
- Talbiyah* – La proclamation formulée par les musulmans pendant le pèlerinage.
- Oumrah* – Un pèlerinage à la Sainte Maison d'Allah dans la ville de La Mecque, en Arabie Saoudite. Souvent appelé le petit pèlerinage. Il peut être effectué à tout moment de l'année.

## Introduction

Des millions de personnes forment chaque année la *Talbiyah* 'Lab'baik Al'laahum'ma Lab'baik, Lab'baika laa Shareeka laka Lab'baik, In'nal Hamda wan Ni'mata laka wal Mulk, Laa Shareeka lak<sup>[1]</sup>.



Cette '*Talbiyah*' est un acte miraculeux; génération après génération, année après année, des millions de personnes l'ont dit et le diront en réponse à l'appel du prophète Ibrahim. Allah, l'Exalté, dit:

**“Et fais aux gens une annonce pour le Hajj . Ils viendront vers toi, à pied, et aussi sur toute monture, venant de tout chemin éloigné.” (Coran 22:27)**

Il est rapporté dans la tradition authentique que lorsque le prophète Ibrahim a terminé la construction de la *Kabah*, on lui a dit: 'Appelle les gens !' il dit alors: 'Mon Seigneur, jusqu'où ira ma voix ?' On lui a dit: 'Appelle, nous relayerons ton appel et le porterons loin !' Le Prophète Ibrahim a alors crié: «O gens, certes, Allah vous a ordonné de vous rendre dans la vieille maison (*Kabah*) !». Les gens ont entendu sa voix et ont répondu en venant de partout et en prononçant cette *Talbiyah*!<sup>[2]</sup>

Dans cette série sur le *Hajj*, nous aborderons certains aspects importants du *Hajj*, des choses qui doivent être dans l'esprit de tous, ainsi que des conseils pratiques qui guideront une personne dans son exécution.

## Vertus du pèlerinage

Il y a beaucoup de vertus dans le *Hajj*. Ce que je vais mentionner ici, sont les vertus qui concernent le *Hajj* en général, puis je mentionnerai le reste d'entre elles lorsque nous discuterons de la procédure du *Hajj*.

1.C'est le cinquième pilier de l'islam. Allah, l'Exalté, dit:

**“...Et c'est un devoir envers Allah pour les gens qui ont les moyens, d'aller faire le pèlerinage de la Maison...” (Coran 3:97)**

2.C'est un devoir qu'un musulman assume avec fierté et soumission pour Allah seul. En raison de sa difficulté, le prophète le décrit comme une forme de *djihad* (lutte); à juste titre, car il faut qu'une personne sacrifie son argent, son temps et qu'elle soit patiente tout au long de l'acte d'adoration. 'Aïshah, dont Allah est satisfait d'elle, a dit: “J'ai dit, O Messager d'Allah! Nous considérons le *djihad* comme faisant partie des meilleures actions ; ferons-nous le *djihad*? ». Il lui dit: "**Le meilleur *djihad*(pour vous) est un pèlerinage accepté**"<sup>[3]</sup>

3.Cet acte d'adoration exige qu'une personne consacre toutes les facultés qui lui ont été données par Allah pour le perfectionner ! Allah a promis une grande

récompense à ceux qui perfectionnent cet acte d'adoration; le Prophète (Qu'Allah le couvre d'éloges et le protège) a dit: **Le Hajj accepté ( Hajj Mabroure ) n'a d'autre récompense que le Jannah (Paradis).**[\[4\]](#)

4. On a demandé au prophète: «Quelle est la meilleure action aux yeux d'Allah?». Il a répondu: «**Croire en Allah!**» Il a ensuite été interrogé: «**Et ensuite?**» Il a répondu: « **Le Jihad dans le sentier d'Allah** ». On lui a ensuite demandé: «**Et ensuite?**» Il a répondu: «**Un Hajj accepté!**»[\[5\]](#)

5. Le Prophète a dit: "O Amr', ne sais-tu pas que le Hajj efface tous les péchés commis avant lui ?"[\[6\]](#)

6. Le Prophète a dit: Celui qui effectue le Hajj, n'a pas de relations sexuelles avec sa femme pendant le Hajj et n'a pas de comportement pervers (pendant le Hajj) reviendra de ce Hajj comme le jour de sa naissance (sans péché).[\[7\]](#)

7. Le prophète a dit: «La personne qui a prévu d'effectuer le Hajj reçoit une récompense à chaque pas qu'il effectue son chameau lorsqu'il voyage en direction de la Mecque pour le pèlerinage. A chaque pas un péché sera enlevé et à chaque pas il sera élevé d'un rang»[\[8\]](#)

8. Le Prophète a également dit: "Celui qui effectue le Hajj est l'invité d'Allah; Il les a appelés à remplir ce devoir et ils ont répondu à cet appel! Ils Lui demanderont et Il leur répondra."

## Conditions du Hajj

Les spécialistes catégorisent les conditions de l'obligation du pèlerinage en plusieurs sous-catégories, mais en général, tous conviennent que les conditions pertinentes applicables aujourd'hui sont:

1. Être musulman.
2. Avoir la santé mentale et la raison.
3. Atteindre l'âge de la puberté.
4. La capacité (financière et physique).

La première condition de la «foi» est une condition préalable à tout acte de culte. Même si l'on perfectionne un acte de culte et l'exécute d'une manière parfaite, il ne sera accepté que si cette personne est musulmane. Allah, l'Exalté, dit:

**“Nous avons considéré l'oeuvre qu'ils ont accomplie et Nous l'avons réduite en poussière éparpillée.” (Coran 25:23)**

La deuxième condition, c'est à dire la capacité intellectuelle et avoir sa raison, est une condition préalable à tous les actes d'adoration, sans quoi les actes d'une personne ne sont pas acceptés. Le prophète a dit:

**«Trois personnes ne seront pas tenues responsables de leurs actes» et il a mentionné parmi elles: «Un fou tant qu'il n'aura pas retrouvé sa santé mentale.»<sup>[9]</sup>**

La troisième condition est importante. Si une personne accomplit son *Hajj* avant d'avoir atteint l'âge de la puberté, elle sera obligée de l'effectuer à nouveau à l'âge adulte. La preuve de cette condition est mentionnée dans la tradition, où le prophète mentionna les trois personnes qui ne seront pas tenues pour responsables de leurs actes. Il dit: "Un enfant jusqu'à ce qu'il est atteint l'âge de la puberté".

La quatrième condition peut être sous-catégorisée en deux parties; la capacité en termes de moyens financiers et de force physique.

Si une personne n'a pas les moyens financiers, elle n'a pas à s'endetter pour effectuer le pèlerinage. En effet, elle sera dispensée d'accomplir le *Hajj* et elle pourra recevoir une récompense en raison de son intention.

Il en est de même pour une personne physiquement incapable; elle n'est pas obligée d'aller en personne effectuer le pèlerinage, et si elle en a les moyens financiers, elle peut envoyer quelqu'un en son nom pour accomplir le pèlerinage.

Cette condition a une autre dimension par rapport aux femmes. Si elles n'ont pas de *mahram* capable de les accompagner dans ce voyage, elles sont également dispensées d'accomplir le *Hajj*.

Dans la prochaine leçon, nous verrons comment le *Hajj* est exécuté.

---

Notes de bas de page:

[1]

Signification: Me voici O Allah en réponse à ton appel, me voici. Je suis là, tu n'as pas de partenaire, je suis là. En vérité toute louange, grâce et souveraineté T'appartiennent. Tu n'as pas de partenaire.

[2]

*Fath al-Bari* 3/478

[3]

*Sahih Al-Boukhari*

[4]

*Al-Jami as-Saghir* #5733.

[5] Sahih Al-Boukhari

[6] Sahih Mouslim

[7] Sahih Al-Boukhari

[8] Baihaqi

[9] *Abou Dawoud*

L'adresse internet de cet article:

<https://www.newmuslims.com/fr/articles/228/le-pelerinage-hajj-partie-1-sur-3>

droits d'auteur © 2011 - 2023 NewMuslims.com. Tous les droits sont réservés.